

DEC162354INSHS

Décision portant création d'un comité d'orientation et de surveillance au sein de l'unité propre de service (UPS) n°3390 intitulée « Institut Européen de données financières –EUROFIDAI »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°111254DAJ du 8 juillet 2011, relative à la délégation de signature de Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31-90 du 9 février 1990 relative au fonctionnement des comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n°150217INSHS 'du 16 février 2015 portant renouvellement de l'unité propre de service (UPS) n°3390 intitulée « Institut Européen de données financières – EUROFIDAI »

DECIDE :

Article 1^{er} - Conformément à l'article 1^{er} de la décision n°31/90 du 9 février 1990 susvisée, l'unité propre de service (UPS) n° 3390 intitulée « Institut Européen de données financières-EUROFIDAI » est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance (COS), dont la composition est la suivante :

1°) Membres de droit :

- Le directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales ou son représentant ;
- Le délégué régional Alpes ou son représentant.

2°) Membres nommés :

Par dérogation à l'article 3-2° de la décision du 9 février 1990 susvisée, le comité d'orientation et de surveillance comprend les 2 membres nommés suivants, pour la période du mandat de l'unité, renouvelable :

- En qualité de personnalités extérieures :
 - Monsieur Angelo Riva, chercheur European Business School Paris Jourdan Sciences Economiques ;
 - Monsieur Christophe Pérignon, directeur de l'UMR2959 Groupement de Recherche et d'Etudes en Gestion à HEC (GREGHEC) ;



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

3°) Membres représentant la section concernée du Comité national de la recherche scientifique :

est nommé pour la durée de son mandat, en qualité de représentant de la section 37 du Comité national de la recherche scientifique :

Monsieur Dominique TORRE

4°) Le directeur de l'UPS ainsi que deux membres élus pour la durée du mandat de l'unité par le conseil de laboratoire de l'UPS :

- Monsieur Patrice Fontaine, directeur de l'UPS n°3390 intitulée « Institut Européen de données financières-EUROFIDAI » ;
- Monsieur François Bouhet, administrateur des systèmes d'information ;
- Monsieur Bernard Rappachi, directeur adjoint de l'unité.

Le directeur de l'UPS n°3390 ainsi que les deux membres élus assistent aux séances du comité d'orientation et de surveillance avec voix consultative.

Art.2- Monsieur Christophe Pérignon est nommé aux fonctions de président du comité d'orientation et de surveillance, pour la durée du mandat de l'UPS n°3390.

Le président du comité d'orientation et de surveillance peut inviter à assister aux séances avec voix consultative, toute personne dont elle juge la présence utile.

Art.3- Le comité d'orientation et de surveillance exerce les compétences fixées à l'article 2 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Son fonctionnement est régi par les articles 6 à 8 de la décision du 9 février 1990 susvisée.

Art.4- La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le **2 - NOV. 2016**

Pour le président et par délégation,
Le directeur de
l'Institut des sciences humaines et sociales,



Patrice Bourdelais